

Objet	: Modification au sein de l'organisation de la direction générale de la stabilité financière et des opérations, concerne la direction de la stabilité financière (DSF)
répertoriée section (s)	: 3.1.structure et organisation
source	: Cabinet de la DGSO 01 42 92 90 48
date de mise en application	: immédiate
références des textes modifiés ou complétés	: C-2019-06
références des textes abrogés	: néant

Exposé des motifs

Il est créé, au sein de la direction de la stabilité financière, par scission du service d'études et de COordination sur la RÉgulation Financière (COREFI), une nouvelle unité à part entière le service de la Finance Durable (SFD).

Les articles 2.8 et suivants de la circulaire 2019-06 du 17 avril 2019 sont modifiés comme suit :

« direction de la stabilité financière

Elle est en charge de l'évaluation des risques et des vulnérabilités du système financier, la définition et la mise en œuvre de la politique macroprudentielle, et l'élaboration et le suivi de la réglementation financière. La DSF assure à ce titre le secrétariat du Comité de stabilité financière restreint (CSFR) de la Banque de France ainsi que le co-secrétariat du Haut Conseil de la stabilité financière. La DSF assure également le secrétariat du réseau de banques centrales et de superviseurs pour le verdissement du secteur financier (NGFS-Network for Greening the Financial System) qui œuvre à une meilleure maîtrise des risques financiers liés au changement climatique et au développement de la finance verte.

Elle est composée de 4 services et d'une cellule de contrôle interne et de conformité.

Le service d'études et de coordination sur la régulation financière

Il assure la coordination de la préparation des réunions de stabilité financière au niveau international et national : Conseil de stabilité financière (Financial Stability Board – FSB), Conseil européen du risque systémique - CERS, Comité de stabilité financière de la BCE - FSC, Comité de Bâle – BCBS, Haut Conseil de stabilité financière – HCSF, ainsi que la préparation des réunions du collège de l'Autorité des marchés financiers. Il suit l'évolution de la réglementation financière et en analyse les conséquences sur le fonctionnement du système financier. Il suit également la question du rétablissement et de la résolution des institutions systémiques dans le cadre des travaux internationaux (G20, FSB, CERS, FSC et de la directive européenne sur la résolution).

Le service de finance durable

Il assure le secrétariat du Réseau des Banques Centrales et Superviseurs pour le Verdissement du Système Financier (Network for Greening the Financial System/NGFS), et est en charge de la bonne coopération entre membres, de la communication externe et des relations avec les parties prenantes externes. Il produit des notes d'études et de position sur les problématiques en lien avec le programme de travail du NGFS. Il assure la bonne coordination des analyses, des positions et des contributions fournies par la Banque de France en matière de finance durable et participe aux instances nationales, européennes et internationales sur cette thématique. »

Le Directeur Général de la Stabilité financière
et des Opérations

Nathalie Aufauvre

Le Secrétaire Général

Gilles Vaysset